



6 cdd signés, quels sont mes droits ?

Par **hit56000**, le **02/09/2008** à **11:08**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis 3 ans, j'ai signé en tout 6 CDD. Il faut savoir que mon employeur a changé plusieurs fois le motif de mon contrat (2 premiers accroissement de travail, après c'est remplacement, après accroissement de travail, après remplacement, après accroissement de travail).

Une fois j'ai remplacé un fille qui faisait le meme travail que moi mais elle avait une compétence en plus pour des dossiers que je ne pouvais pas gérer.

Aujourd'hui j'apprend finalement qu'ils n'embaucheront personne en CDI.

J'aimerais savoir quels sont les règles dans le cadre d'un CDD, si j'ai un moyen d'action auprès de la direction.

cordialement et merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **02/09/2008** à **12:40**

Un CDD ne peut être renouvelé que 3 fois, ensuite il devient un CDI